

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
DES MALADIES ORPHELINES
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2023**

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Note complémentaire	8 - 12

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Regroupement québécois des maladies orphelines

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme **REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, de l'actif à court terme au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, et des actifs nets au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'examen avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES** au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Joly Riendeau et Associé inc.*¹

Sherbrooke, le 19 mars 2024

¹ Par Éric Bisson, CPA auditeur

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

	2023	2022
Produits		
Commandites	170 000 \$	119 000 \$
Subventions du gouvernement provincial	146 443	108 334
Dons	12 992	135 552
Intérêts	7 587	2 450
Subvention de la Fondation Telus Santé	5 000	-
Inscriptions	43	105
Subventions du gouvernement fédéral	-	5 641
	342 065	371 082
Charges		
Salaires et charges sociales	216 975	203 779
Conférences	39 941	27 811
Honoraires professionnels	38 003	45 762
Frais informatiques	11 994	4 998
Publicité et articles promotionnels	7 718	3 415
Abonnements et cotisations	4 523	2 161
Frais de déplacement	4 312	1 891
Fournitures de bureau et papeterie	1 427	1 762
Assurances	536	500
Télécommunications	474	478
Intérêts et frais bancaires	138	284
Frais de formation	-	50
Amortissement des immobilisations corporelles	490	690
	326 531	293 581
Excédent des produits sur les charges	15 534 \$	77 501 \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

	Investi en immobi- lisations		2023	2022
	Non affecté		Total	Total
Solde au début	1 733 \$	185 547 \$	187 280 \$	109 779 \$
Excédent des produits sur les charges	(490)	16 024	15 534	77 501
Solde à la fin	1 243 \$	201 571 \$	202 814 \$	187 280 \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	317 094 \$	208 158 \$
Débiteurs	3 783	2 004
Frais payés d'avance	12 960	-
	<u>333 837</u>	<u>210 162</u>
Immobilisations (note 3)	1 243	1 733
	<u>335 080 \$</u>	<u>211 895 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 4)	- \$	62 \$
Créditeurs (note 5)	17 266	9 553
Produits reportés	10 000	15 000
Apports reportés (note 6)	105 000	-
	<u>132 266</u>	<u>24 615</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	1 243	1 733
Non affecté	201 571	185 547
	<u>202 814</u>	<u>187 280</u>
	<u>335 080 \$</u>	<u>211 895 \$</u>

Approuvé par,

 administrateur

 administratrice

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023****(non audité)**

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	15 534 \$	77 501 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	490	690
	16 024	78 191
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	92 974	(156 465)
	108 998	(78 274)
Activité de financement		
Emprunt bancaire	(62)	62
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	108 936	(78 212)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	208 158	286 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	317 094 \$	208 158 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	317 094 \$	208 158 \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme est un regroupement de personnes oeuvrant dans le domaine des maladies orphelines et fait la promotion de la reconnaissance des maladies orphelines.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipements	20 %
Matériel informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

3. Immobilisations

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	2 402 \$	1 402 \$	1 000 \$	1 429 \$
Équipements	2 840	2 597	243	304
	5 242 \$	3 999 \$	1 243 \$	1 733 \$

4. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 5 000 \$, portant intérêts au taux de 12,70 % et est renouvelable annuellement. L'organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme d'une carte de crédit d'un montant autorisé de 10 000 \$, portant intérêt au taux de 12,70 %.

5. Crédoeurs

	2023	2022
Salaires et vacances à payer	16 467 \$	9 553 \$
Comptes fournisseurs	799	-
	17 266 \$	9 553 \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

6. Apports reportés

Les produits reportés représentent des apports affectés destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent ainsi que pour la tenue d'événements spéciaux qui auront lieu au cours du prochain exercice.

	2023	2022
Solde au début	- \$	115 579 \$
Plus : Montants reçus	105 000	133 949
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	-	(249 528)
Solde à la fin	105 000 \$	- \$

7. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	(1 779) \$	21 \$
Subvention à recevoir	-	1 229
Frais payés d'avance	(12 960)	1 000
Créditeurs	7 713	864
Apports reportés	105 000	(115 579)
Produits reportés	(5 000)	(44 000)
	92 974 \$	(156 465) \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES**NOTE COMPLÉMENTAIRE****31 DÉCEMBRE 2023****(non audité)**

8. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des administrateurs au cours de l'exercice :

	2023	2022
Charges		
Honoraires professionnels	-	\$ 17 080 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes fournisseurs ont été évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.